

Comité technique de la DGPE (28 mai 2020)

Le comité technique spécial de la DGPE s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de la directrice générale, Valérie Metrich-Hecquet. L'ordre du jour portait sur les modalités de la poursuite de la reprise des activités à la DGPE.

La CFDT était représentée par Cyrille Carayon, Agnès Desoindre, Satia Pydiah et Gregor Appamon.

Présence physique des agents sur site

Actuellement, 50 agents de la DGPE sont présents sur le site de Barbet-de-Jouy, soit 15 % des effectifs : les membres du Codir, les chefs de bureau et/ou leurs adjoints, certains assistants.

D'ici le 8 juin, la règle générale sera la présence systématique du tandem chef de bureau-adjoint. Si cela n'est pas possible pour cause de garde d'enfants ou problème de transport, au moins l'un des deux devra être présent. Cette formule sera complétée par un assistant par service, par roulement.

À partir du 8 juin, 50 % des effectifs du bureau (chargés de mission, assistants) devront être présents. Notamment, les agents qui n'ont pas de problème de garde d'enfants (ou de

certificat médical) seront censés être présents. C'est le chef de bureau qui appréciera la situation et organisera la composition de l'équipe, en tenant compte également de la configuration des locaux (bureaux collectifs, dimension des bureaux partagés permettant les gestes barrières ou non).

Sous réserve que la situation sanitaire reste satisfaisante, la nécessité de prendre les transports en commun ne sera pas a priori considérée comme un facteur justifiant de ne pas pouvoir venir, d'autant que le pointage sur plages horaires élargies va être maintenu jusqu'à une date qui n'est pas encore connue. Il est à noter que le badge du ministère de l'Agriculture fait office d'attestation de l'employeur en cas de contrôle dans les transports en commun.

La CFDT a demandé que les agents soient prévenus plusieurs jours avant que cette modalité de pointage élargi, qui relève du niveau ministériel, soit fermée.

Conditions de travail sur place

La répartition des masques par service est faite (2 masques par jour et par agent). Il faut garder à l'esprit qu'ils ne remplacent pas les gestes barrières et qu'ils ne sont requis que si la distance de sécurité minimale ne peut pas être respectée.

En cas de difficulté pour faire la mise à jour demandée pour

le 31 mai sur Equitime, il conviendra de faire au moins la mise à jour pour les jours de RTT pris pendant la période de confinement.

Pour ce qui concerne la restauration, le self et « La Grignotte » sont ouverts et organisés pour respecter les distances de sécurité. Si ces mesures ne sont pas suffisantes après le 8 juin, la possibilité d'un système de repas en créneaux horaires différenciés selon les directions pourra être étudiée. En complément, de manière dérogatoire et jusqu'à nouvel ordre, il est possible de déjeuner dans son bureau.

Les réunions avec des personnes extérieures ne sont pas impossibles, mais à condition de respecter les bonnes pratiques (notamment la limitation du nombre de participants). Mais il reste préférable de miser sur les outils alternatifs de visioconférence tels que Zoom®.

La CFDT a demandé qu'une liste des outils compatibles avec le réseau ministériel soit adressée à chaque agent, ainsi que des tutoriels.

En matière d'équipements informatiques, la quasi-totalité (93 %) des agents sont désormais équipés pour le télétravail ; une livraison de portables est attendue.

Il est prévu qu'un message de la DGPE soit adressé à tous les



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

agents dans les prochains jours pour préciser les modalités de mise en œuvre des points évoqués ci-dessus.